

Convention de Prêt

Entre les soussignés :

ASTEM Digital, situé 1139 Chemin du LAVARIN, 84 000 AVIGNON représenté par Coronello Téo
(Commercial).

Et la société SARL Proteart
situé à MARSEILLE

représenté Monsieur, Madame ESKENAZI Robert
CP: 13010

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention de prêt :

ASTEM Digital accepte de mettre à disposition pour un prêt à M ou Mme. ESKENAZI Robert

- | | | |
|------------|--------------------|---|
| 1. VHF N4+ | . N° N4ID310083529 | . |
| 2. | . N° | . |
| 3. | . N° | . |
| 4. | . N° | . |
| 5. | . N° | . |

Article 2 – Prêt à titre gratuit pour réparation.

La convention est consentie à titre gratuit jusqu'au délai de 3 jours après l'édition par Astem Digital du devis de réparation. Passé ce délai, la société Astem Digital se réserve le droit de facturer l'immobilisation du matériel 20€ TTC par jour.

Article 3 – Durée de la convention.

La convention est consentie à compter du 05/09/2024 au 05/10/2024.
Passé ce délai, la société Astem Digital se réserve le droit de facturer l'immobilisation du matériel 20€ TTC par jour.

Article 4 – Etat du matériel mis à disposition

Le matériel valeur à neuf, d'un montant de 28200 €.

Etat du matériel mis à disposition: Usagée

Défauts visibles:

Intérieur usagé, extérieur en bon état

Si vous contestez l'état du matériel à réception, envoyez immédiatement les informations à support@astemdigital.fr, le jour de réception faisant foi.

Au terme de la mise à disposition, M ou Mme ESKENAZI Robert
initial.

s'engage à restituer le matériel dans son état

Paraphe



Article 5 – Propriété

Le matériel reste la propriété d'ASTEM Digital. La présente convention n'implique aucun transfert de droits sur le matériel.

M ou Mme ESKENAZI Robert n'a pas le droit de céder le matériel ou de le sous-louer.

Article 6 – Responsabilités et assurances

M ou Mme ESKENAZI Robert s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de son utilisation et pendant le transport de celui-ci.

M ou Mme ESKENAZI Robert assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel et ce quelle qu'en soit la cause ou la nature. Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge M ou Mme .
En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai **ASTEM Digital** et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance.

M ou Mme ESKENAZI Robert s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité.

M ou Mme ESKENAZI Robert s'engage à utiliser les consommables provenant exclusivement de la société **ASTEM Digital** et à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation, afin d'avoir un résultat conforme aux fabricants.

Fait en deux exemplaires, à AVIGNON

le 02/09/2024

Signature et cachet du cabinet ou laboratoire

